

Madame Mathilde LIGNOT-LELOUP
Directrice Générale de la Sécurité Sociale
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Paris, le 4 mars 2019

Madame la Directrice Générale,

Par sa décision du 28 décembre 2018, le Conseil d'État a enjoint le Gouvernement de prendre, dans un délai de 4 mois, le décret prévu à l'article L. 2122-6-1 du code du travail, dont nous n'avons cessé de soutenir la nécessaire publication depuis l'entrée en vigueur de la Loi n° 2015-994 du 17 août 2015.

En effet, la non-publication de ce décret depuis près de quatre ans, nous a placés dans une impasse, faute de pouvoir organiser le scrutin qui nous aurait permis de mesurer notre audience syndicale, nous privant de notre droit à participer aux négociations en cours sur l'évolution de nos métiers et de nos organismes. En ce qui concerne notamment l'adossement du RSI au régime général, ce sont toutes les décisions structurelles sur l'avenir de nos métiers qui ont été prises sans que nous y ayons été associés.

Dans le cadre des travaux imminents des services concernés devant conduire à la rédaction du décret en attente, et à la consultation des partenaires sociaux qui s'ensuivra, nous en appelons à votre vigilante attention pour que la séquence réglementaire qui s'ouvre nous permette d'apporter utilement notre contribution, dans l'esprit constructif qui nous a toujours animés dans ce dossier.

En particulier, il nous semblerait opportun de pouvoir être très rapidement impliqués dans les travaux préparatoires sur ce décret, en amont de la consultation des partenaires sociaux qui est prévue, et c'est en ce sens que nos Conseils - Léonidas Kalogeropoulos et Pauline Levavasseur, Cabinet Médiation & Arguments - avaient pris l'attache de vos équipes pour une réunion de travail urgente sur ce sujet.

Nous sommes en effet à la disposition de vos services pour apporter les éclairages qui nous semblent déterminants relatifs à la situation actuelle de nos organisations, alors que des reconfigurations majeures sont intervenues ces derniers mois, afin que le texte réglementaire en cours d'élaboration intègre bien tous les paramètres et les nouveaux enjeux liés à la nouvelle architecture de la sécurité sociale en France.

Dans cette perspective, nos Conseils se permettront de reprendre l'attache de vos services à cette fin.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Président du SNAD MSA



Edgard Cloerec

Le Secrétaire de l'UNSA ADOSS



Michel COJEAN